



D3320-Direction de la commande publique-Achats

DECISION DU MAIRE N° d.2025.157

Aliénation de biens mobiliers de la ville de Versailles.

Vente aux enchères du 25 septembre au 9 octobre 2025 de biens inférieurs à 4600 €.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-10° ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères sur internet les biens réformés de la Ville,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité,

Vu l'arrêté municipal n° A2023 du 3 février 2023 donnant délégation aux élus,

Vu le budget de l'exercice en cours et le versement des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : 930 « services généraux » 93020 « administration générale de la collectivité » 75888 « produits divers de gestion courante - autres » service D3320 « achats » / 930 « services généraux » 93020 « administration générale de la collectivité » 775 « produits de cessions d'immobilisations » service D3320 « achats ».

Par délibération du 17 décembre 2009, la Ville approuvait la possibilité de vendre aux enchères, sur internet, tous les biens qui n'étaient plus utiles à la collectivité en les recyclant, plutôt qu'en les mettant au rebut.

Sur le fondement de l'article L.2122-22 alinéa 10° du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut décider d'aliéner les biens de la Ville par délégation du Conseil municipal si le montant de la valeur nette comptable n'excède pas 4 600 €. La valeur nette comptable (VNC) correspond à la valeur brute du bien acquis, déduction faite des amortissements réalisés. Elle permet de déterminer un prix de vente minimal pour éviter toute constatation de moins-value. Les biens proposés à la vente aux enchères ont été totalement amortis (VNC nulle). Le prix de revente (mise à prix) est déterminé en fonction de la valeur brute initiale et du degré d'usure du bien.

DECIDE

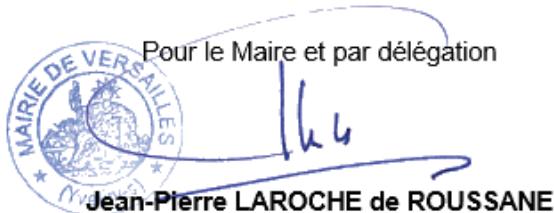
- 1) d'aliéner tous les biens mobiliers de la ville de Versailles listés ci-dessous, d'une valeur nette comptable inférieure à 4600 € pour chacun des biens, conformément à l'évolution de l'article L.2122-22 alinéa 10° du Code général des collectivités territoriales ;
- 2) de signer tous les documents s'y rapportant.

Vente aux enchères du 25 septembre au 9 octobre 2025			
Libellé	Immatriculation	Valeur Nette Comptable	Prix encheri TTC
RENAULT MASTER L2/H2 - DCI 100	69DSX78	0 €	4250 €
SCOOTER PEUGEOT KISBEE 50cc		0 €	510 €
GOUPIL G5		0 €	2000 €
LOT DE 4 CHAISES ENFANTS BOIS COULEUR ORANGE		0 €	20 €
LOT DE 12 VERRES A PIED		0 €	20 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°7		0 €	46 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°9		0 €	42 €
PRESSE PUREE MANUEL EN INOX		0 €	30 €
LOT DE 4 ILLUMINATIONS DE NOEL "Gouttes"		0 €	100 €
LOT DE 4 CHAISES DE JARDIN BLANCHES		0 €	34 €

PLAQUE DE RUE "24 Bis"		0 €	20 €
POSTE DE SOUDURE N°1 - Electromig		0 €	100 €
POSTE DE SOUDURE N°2 "Commercy Soudure"		0 €	50 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°3		0 €	55 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°6		0 €	26 €
BABY-FOOT RENE PIERRE "MONDIAL"		0 €	155 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°10		0 €	24 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°3		0 €	26 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°5		0 €	24 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°4		0 €	24 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°6		0 €	38 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°7		0 €	38 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°9		0 €	38 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°4		0 €	38 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°5		0 €	38 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°8		0 €	40€
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°2		0 €	44€
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°1		0 €	50 €
TABLE BISTROT CARRÉE N°2		0 €	50 €
LOT DE 2 COUCHETTES ENFANT N°3		0 €	20 €
LOT DE 2 COUCHETTES ENFANT N°2		0 €	20 €
LOT DE 2 COUCHETTES ENFANT N°1		0 €	22 €
TABLE SCOLAIRE 1 place + chaise attenante		0 €	22€
RENAULT MASTER H1/L1	175EFC78	0 €	3800 €
LOT DE 2 CHAISES ENFANT		0 €	20 €
TRANSAT BEBE N°2 - Marque WESCO		0 €	25 €
TRANSAT BEBE N°1 - Marque WESCO		0 €	25 €
RENAULT TWINGO	625DRF78	0 €	1850 €

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 02/01/2026, par Jean-Pierre de ROUSSANE



Maire-Adjoint
Délégué à la Sécurité, aux Affaires militaires,
aux Anciens combattants et à la Commande Publique.